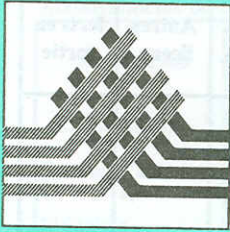


Premières Informations



Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE - Division Conjoncture de l'Emploi et du Marché du Travail

Numéro 188 - Août 1990

LES MOUVEMENTS DE MAIN-D'OEUVRE EN 1989

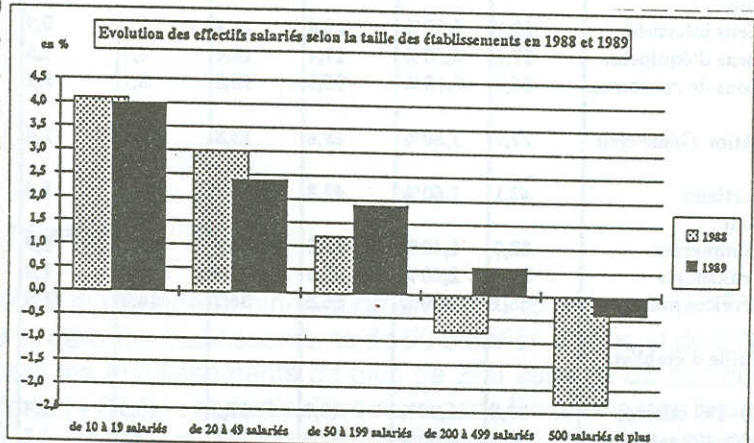
Corrélativement à la forte croissance de l'économie française observée en 1989 (+ 4,1 % de progression du PIB marchand), les mouvements d'embauches s'intensifient dans la plupart des secteurs d'activité. La part des recrutements sur contrats à durée déterminée dans l'ensemble des entrées se stabilise à son niveau des deux dernières années et la proportion des embauches fermes progresse.

La baisse des licenciements économiques déjà constatée en 1988 s'amplifie en 1989, les démissions augmentent, les deux mouvements conjugués confirment ainsi l'amélioration de la situation des salariés sur le marché de l'emploi.

En 1989 l'amélioration de l'emploi touche aussi les grands établissements.

En 1989, les établissements de 10 salariés et plus qui employaient près de 10.000.000 de personnes, ont enregistré 6.500.000 mouvements de main d'oeuvre (non compris les mouvements provoqués par les missions d'intérim). Ces mouvements se décomposent en 3.330.000 entrées et 3.160.000 sorties correspondant à un solde positif de 170.000 emplois. Globalement, l'emploi dans les établissements de 10 salariés et plus croît de + 1,7% mais la progression est fortement liée à la taille des établissements. Alors que ceux de 500 salariés et plus voient leurs effectifs baisser de 0,4%, dans les établissements de 10-19 salariés l'emploi progresse de + 4%. Si l'amélioration de l'emploi reste plus favorable dans les petits établissements que dans les grands établissements, il faut noter que l'écart s'est réduit par rapport à 1988 où le taux d'évolution variait entre - 2,3% (500 salariés et plus) et + 4,1% (10-19 salariés) (cf. tableaux I et II - graphique I).

GRAPHIQUE I



SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE

1, place de Fontenoy, 75700 PARIS - Téléphone : 40.56.51.62

TABLEAU I

Principaux indicateurs selon les secteurs d'activité et la taille d'établissements

Etablissements de 50 salariés et plus				Taux pour 100 salariés présents en début d'année								
Année 1988	Taux de rotation	Taux évolution des effectifs	Taux d'entrées	Contrats à durée déterm.	Contrats à durée indéterm.	Transferts en entrée	Taux de sorties	Fin de Contrats à durée déterm.	Démis-sions	Licenc. économ.	Autres licenc.	Transferts en sortie
Secteur d'activité												
Industrie	20,6	-1,50%	19,8	14,1	3,7	1,3	21,4	10,1	3,6	2,5	1,1	1,5
dont :												
Biens interméd.	17,9	-0,80%	17,5	12,6	3,4	1,1	18,3	8,3	3,1	2,1	1,0	1,2
Biens d'équipem.	15,4	-1,60%	14,6	9,0	3,4	1,7	16,2	5,9	3,0	2,8	0,9	1,7
Biens de consomm.	23,0	-2,30%	21,8	15,2	4,6	1,1	24,1	11,2	4,2	3,1	1,3	1,5
Bâtim. Génie civil	27,9	1,80%	28,8	14,6	11,2	1,3	27,0	7,5	9,2	1,7	3,1	1,8
Tertiaire	38,2	0,90%	38,6	25,8	9,6	1,4	37,8	20,2	8,9	0,8	1,7	2,0
dont :												
Commerces	49,7	0,50%	49,9	34,0	11,9	2,2	49,5	26,3	11,7	1,3	2,6	2,8
Transports	27,1	1,80%	28,0	19,1	6,8	0,8	26,3	11,1	7,4	0,8	1,8	1,5
Services march.	49,7	2,10%	50,7	33,1	13,7	1,0	48,6	26,3	12,2	0,8	2,0	1,7
Taille d'établiss.												
50-199 salariés	36,5	1,20%	37,1	25,1	8,9	1,5	35,9	18,1	8,6	1,6	1,9	1,8
200-499 salariés	29,8	-0,80%	29,4	20,5	6,6	1,3	30,2	15,9	5,8	1,8	1,4	2,0
500 salariés et plus	15,7	-2,30%	14,6	9,4	3,3	1,2	16,9	7,1	2,9	2,1	0,9	1,5
ENSEMBLE	28,4	-0,40%	28,2	19,0	6,6	1,4	28,6	14,2	6,1	1,8	1,5	1,7

Année 1989	Taux de rotation	Taux évolution des effectifs	Taux d'entrées	Contrats à durée déterm.	Contrats à durée indéterm.	Transferts en entrée	Taux de sorties	Fin de Contrats à durée déterm.	Démis-sions	Licenc. économ.	Autres licenc.	Transferts en sortie
Secteur d'activité												
Industrie	23,0	0,20%	23,1	16,4	4,9	1,2	22,9	11,4	4,5	1,6	1,2	1,6
dont :												
Biens interméd.	19,7	0,30%	19,8	14,4	4,3	0,9	19,6	9,3	4,0	1,4	1,0	1,2
Biens d'équipem.	17,1	0,50%	17,4	10,6	4,9	1,5	16,8	6,5	3,8	1,5	1,0	1,9
Biens de consomm.	26,4	-0,10%	26,3	18,8	5,7	1,1	26,5	13,5	5,1	2,2	1,4	1,4
Bâtim. Génie civil	27,7	1,80%	28,6	13,8	12,4	1,4	26,8	7,0	10,2	1,0	3,1	1,9
Tertiaire	42,1	1,60%	42,8	28,7	11,2	1,4	41,3	22,3	10,6	0,6	1,8	1,9
dont :												
Commerces	52,7	1,40%	53,3	36,6	13,4	1,9	52,0	28,0	13,1	0,8	2,7	2,6
Transports	32,0	2,60%	33,3	22,9	8,4	1,0	30,7	13,3	9,6	0,6	2,1	1,5
Services march.	55,1	2,90%	56,5	36,7	16,0	1,0	53,7	29,1	14,9	0,6	2,1	1,5
Taille d'établiss.												
50-199 salariés	39,8	1,90%	40,7	27,5	10,5	1,4	38,8	19,7	10,2	1,1	2,0	1,8
200-499 salariés	32,1	0,60%	32,4	22,8	7,5	1,2	31,9	17,2	6,9	1,1	1,5	1,9
500 salariés et plus	17,3	-0,40%	17,1	10,9	4,4	1,2	17,5	8,3	3,4	1,2	0,9	1,5
ENSEMBLE	31,3	0,90%	31,7	21,5	8,0	1,3	30,9	15,8	7,4	1,1	1,6	1,7

GRAPHIQUE II

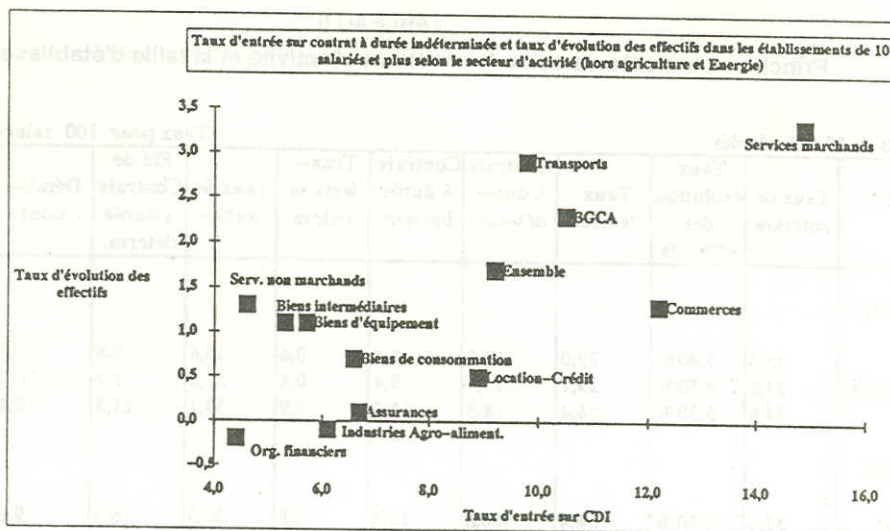


TABLEAU III

Taux d'évolution des effectifs et taux d'entrée selon le type de contrat dans les établissements de 10 salariés et plus en 1989

(Hors Agriculture et Energie)

Secteur d'activité (NAP15)	Taux de rotation en %	Taux d'évolution en %	Taux d'entrée sur CDD	Taux d'entrée sur CDI	Part des CDI dans les embauches
Indust. Agro-Alimentaires	44,6	-0,1	34,3	6,1	15,1
Indust. Biens Intermédiaires	21,9	1,1	14,7	5,3	26,5
Indust. Biens d'Équipement	19,0	1,1	11,5	5,7	33,1
Indust. Biens Consommation	26,7	0,7	17,5	6,6	27,4
Bâtiment-Génie Civil et Agric.	27,4	2,3	13,4	10,5	43,9
Commerces	43,4	1,3	27,0	12,2	31,1
Transports-Télécommunicat.	32,9	2,9	20,3	9,8	32,6
Services Marchands	49,1	3,3	30,4	14,9	32,9
Location-crédit-bail	27,7	0,5	17,8	8,9	33,3
Assurances	18,9	0,1	9,8	6,7	40,6
Organismes financiers	19,8	-0,2	11,8	4,4	27,2
Services non marchands	23,7	1,3	17,8	4,6	20,5
Ensemble	32,9	1,7	20,7	9,2	30,8

Stabilisation de la proportion des recrutements sur contrat à durée déterminée.

Si en 1989, les contrats à durée déterminée ont représenté un peu plus de 60 % des recrutements (respectivement 68 % dans les grands établissements et 51 % dans les petits établissements), globalement, cette proportion reste stable depuis 1987. Ces contrats ne concernent qu'un peu plus de 4 % des effectifs présents dans les établissements à un moment donné. Cependant, du fait de la croissance du flux total d'embauches on peut estimer à environ 150.000 le nombre de contrats à durée déterminée supplémentaires conclus en 1989 par rapport à 1988.

Le recours à ce type d'embauche est moins fréquent dans les petits établissements : leur part est maximum dans les établissements de 200-499 salariés avec 70 % des entrées, et décroît ensuite régulièrement avec la taille pour atteindre 49 % dans les établissements de 10-19 salariés. C'est dans les grands établissements du secteur industriel que l'on a le plus souvent recours à ce type de contrat (71% des entrées) et, particulièrement dans l'industrie des biens intermédiaires (73 %). A l'inverse, dans le secteur du bâtiment-génie civil et agricole, et ce, quelque soit la taille des établissements, le taux d'entrée sur contrat à durée déterminée a diminué entre 1988 et 1989 et ne représente plus que 45 % de l'ensemble des entrées. Ainsi ce secteur se distingue-t-il par une forte propension à l'embauche ferme sous réserves de l'application d'une réglementation particulière du contrat à durée indéterminée, lors de l'ouverture d'un chantier dont la fin se traduit assez souvent par un licenciement économique.

TABLEAU II

Principaux indicateurs selon les secteurs d'activité et la taille d'établissements

Année 1988	Taux pour 100 salariés présents en début d'année											
	Taux de rotation	Taux évolution des effectifs	Taux d'entrées	Contrats à durée détermin.	Contrats à durée indéterm.	Transferts en entrée	Taux de sorties	Fin de Contrats à durée détermin.	Démis-sions	Licenc. économ.	Autres licenc.	Transferts en sortie
Etablissements de 10-49 salariés												
Secteur d'activité												
Industrie	27,3	3,40%	29,0	14,9	8,4	0,6	25,6	8,8	7,7	2,0	1,6	0,7
Bâtim. Génie civil	27,5	4,50%	29,7	13,5	9,4	0,4	25,2	6,7	10,2	1,5	2,1	0,4
Tertiaire	34,8	3,20%	36,4	18,8	11,5	0,9	33,2	13,3	10,4	1,2	1,8	1,3
Taille d'établiss.												
10-19 salariés	32,4	4,10%	34,4	16,8	10,4	0,8	30,3	10,0	9,6	2,0	1,8	1,3
20-49 salariés	32,1	3,00%	33,6	17,4	10,5	0,6	30,6	12,1	9,7	1,1	1,9	0,9
ENSEMBLE	32,0	3,50%	33,8	17,2	10,5	0,7	30,2	11,3	9,7	1,5	1,8	1,1

Année 1989	Taux pour 100 salariés présents en début d'année											
	Taux de rotation	Taux évolution des effectifs	Taux d'entrées	Contrats à durée détermin.	Contrats à durée indéterm.	Transferts en entrée	Taux de sorties	Fin de Contrats à durée détermin.	Démis-sions	Licenc. économ.	Autres licenc.	Transferts en sortie
Etablissements de 10-49 salariés												
Secteur d'activité												
Industrie	30,0	2,90%	31,4	16,2	9,0	0,5	28,5	9,7	9,4	1,5	1,6	0,9
Bâtim. Génie civil	27,6	2,30%	28,7	12,7	8,8	0,2	26,5	6,6	11,4	1,6	2,1	0,7
Tertiaire	37,1	3,10%	38,7	19,9	11,8	0,8	35,6	14,3	11,8	1,1	1,8	1,4
Taille d'établiss.												
10-19 salariés	33,6	4,00%	35,6	17,4	10,4	0,8	31,7	10,7	10,7	1,8	1,7	1,3
20-49 salariés	34,4	2,40%	35,6	18,6	10,9	0,6	33,1	13,1	11,4	0,9	1,8	1,1
ENSEMBLE	34,1	2,90%	35,6	18,1	10,7	0,6	32,7	12,2	11,1	1,2	1,8	1,2

Forte croissance des embauches fermes.

Le nombre des embauches sur contrat à durée indéterminée augmente de 115.000, soit de 15% par rapport à 1988. La hausse est de 23% dans les établissements de 50 salariés et plus et de 5% dans les petits établissements. C'est dans les établissements de plus de 200 salariés du secteur industriel que la progression est la plus forte (+ 37%), et particulièrement dans l'industrie des biens d'équipement (+ 44%). En outre l'hypothèse selon laquelle certains recrutements effectués sur des contrats à durée déterminée se transforment à terme en embauches fermes tend à se confirmer en 1989. En effet, l'écart entre le taux d'entrée sur contrat à durée déterminée et le taux de sortie pour fin de contrat va croissant et, en 1989, il atteint 5,7 points dans les établissements de 50 salariés et plus et 5,9 points dans les petits établissements. Ceci peut s'expliquer par une transformation partielle des contrats à durée déterminée en contrats à durée indéterminée.

Enfin il est intéressant de noter que taux d'embauche sur contrat à durée indéterminée et évolution des effectifs varient dans le même sens (cf graphique II). Ce phénomène s'observe, toutes tailles confondues, particulièrement dans les services marchands, les commerces, le bâtiment et les transports où l'on enregistre aussi les plus forts taux de démissions (cf. tableau III).

Forte baisse des licenciements économiques et nouvelle progression des démissions.

La baisse des licenciements économiques observée en 1988 s'est amplifiée en 1989, surtout dans les grands établissements : tous secteurs confondus, leur nombre a diminué de 39% contre 20% dans les petits établissements. En 1989, le taux de sortie sur ce motif n'est plus que de 1,2% dans l'ensemble des établissements contre 1,6% en 1988. Cette diminution est particulièrement sensible dans l'industrie et le BGCA.

L'amélioration de la situation économique a eu pour conséquence d'augmenter les flux de mobilité volontaire comme le montre la progression de 22 % des démissions entre 1988 et 1989. Ce phénomène s'observe dans tous les secteurs d'activité et principalement dans l'industrie. Les établissements de 10-19 salariés se distinguent par un taux de sortie pour démission supérieur à celui constaté dans les grands établissements (11,1 % contre 7,4 %).

Les femmes, et les moins de 25 ans sont les plus concernés par les recrutements à durée déterminée.

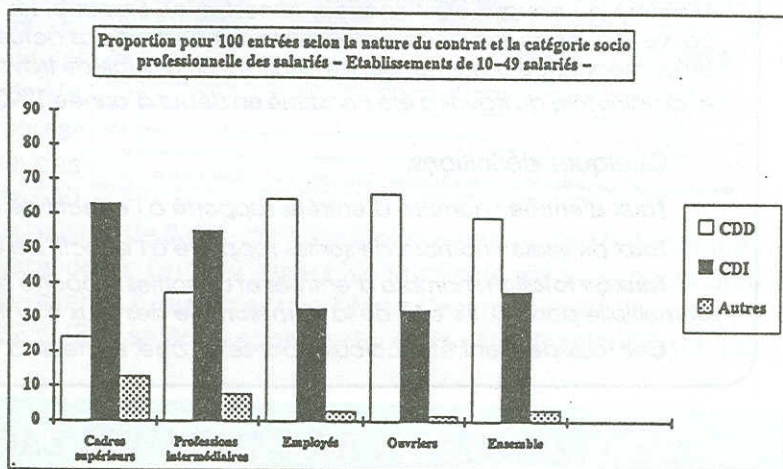
Parmi l'ensemble des titulaires de contrats à durée déterminée conclus en 1989 dans les établissements de 50 salariés et plus, on recense 51 % d'hommes et 49 % de femmes. La part des contrats à durée déterminée dans l'ensemble des entrées est plus importante chez les femmes que chez les hommes pour toutes les catégories socio-professionnelles sauf celles des ouvriers non qualifiés. Dans les établissements de 10-49 salariés la proportion de femmes dans l'ensemble des recrutements sur contrat à durée déterminée est de 42 %. Cette proportion, plus faible que dans les grands établissements, s'explique par le nombre moins important de femmes recrutées dans cette taille d'établissements puisque tous motifs confondus la proportion de femmes dans l'ensemble des entrées est de 39% contre 45% dans les grands établissements.

Dans les grands établissements 79 % des moins de 25 ans sont recrutés sur des contrats à durée déterminée contre 71 % dans les établissements de 10-19 salariés. En ce qui concerne la tranche d'âge 25-49 ans, un peu plus de 55% des recrutements sont effectués sur contrat à durée déterminée et ce, quelque soit la taille des établissements.

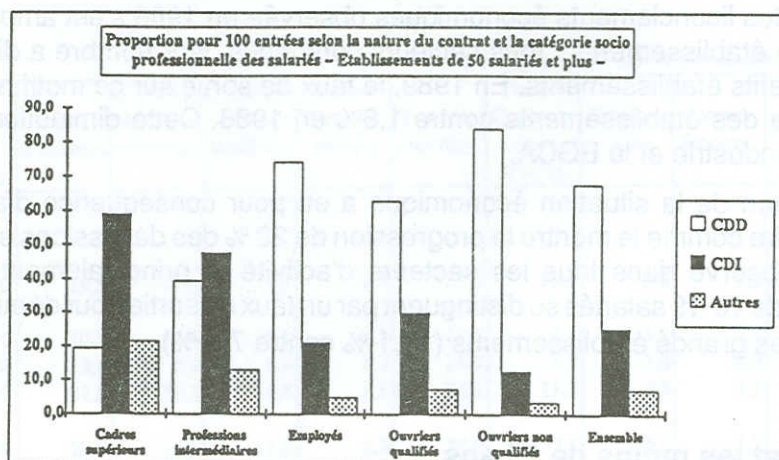
Les cadres et les professions intermédiaires les plus favorisés.

Quelque soit la taille des établissements, la part des recrutements à durée déterminée dans l'ensemble des entrées diminue au fur et à mesure que l'on s'élève dans l'échelle sociale, pour ne concerner qu'environ 35% des recrutements dans les professions intermédiaires et, 20% chez les cadres supérieurs (contre près de 70% chez les employés et les ouvriers). C'est dans les établissements de plus de 50 salariés et, dans la catégorie des ouvriers non qualifiés, que la proportion est la plus importante puisque pour 100 entrées sur des emplois d'ouvriers non qualifiés 84 % sont recrutés sur ce type de contrat (cf. graphiques III et IV). Il est cependant intéressant de noter que la proportion des sortants pour fin de contrat dans cette catégorie socio-professionnelle n'est que de 65% et, que la proportion de sortie pour licenciement et démission est plus faible que dans les autres catégories. On peut en conséquence émettre l'hypothèse que l'utilisation des contrats à durée déterminée comme période d'essai est plus fréquente pour les ouvriers non qualifiés. Enfin, les transferts d'établissements concernent essentiellement les cadres supérieurs, puisque dans cette catégorie, on recense près de 20 % d'entrées sur ce motif.

GRAPHIQUE III



GRAPHIQUE IV



En conclusion, l'année 1989 connaît une amélioration des soldes d'emplois dans quasiment toutes les tailles d'établissements. Le ralentissement des recrutements sur contrat à durée déterminée, la progression des embauches fermes, la nette diminution des licenciements économiques et, la forte progression des démissions sont de nature à favoriser la situation des salariés sur le marché de l'emploi.

Les flux de main d'oeuvre :

Deux sources statistiques.

Les résultats présentés ci-contre sont issus de deux sources statistiques :

- Les déclarations mensuelles de mouvements de main d'oeuvre (DMMO) établies par les établissements de 50 salariés et plus sont issues d'un dispositif législatif et réglementaire relatif au contrôle de l'emploi, mis en place dès 1975.

- Une enquête trimestrielle qui s'adresse à un échantillon d'établissements de 10-49 salariés (1 sur 4 au niveau national), développée en 1988 par le Service des Etudes et de la Statistique du Ministère du Travail afin de parfaire la connaissance des flux d'entrées et de sorties dans les établissements de 10 salariés et plus.

En ce qui concerne les établissements de 50 salariés et plus, l'exploitation statistique porte sur l'ensemble des régions (hors DOM) et les estimations sont effectuées par rapprochement au fichier UNEDIC à la date du 31 décembre 1988. En effet, ce fichier comptabilise des volumes d'emplois au même titre que la statistique sur les mouvements de main d'oeuvre et le champ couvert par celle-ci est proche de celui de l'UNEDIC. Un rapprochement identique est effectué pour les établissements de 10-49 salariés tenant compte du taux de sondage.

Les traitements informatiques ne sont pas réalisés sur le même centre (INSEE pour les DMMO et Ministère du travail pour l'enquête trimestrielle). En outre, les différences de périodicité, de taux de couverture et de mode de collecte, ne permettent pas actuellement de fusionner les deux bases et en conséquence d'harmoniser les résultats. Un groupe de travail, composé de représentants de l'INSEE et du Ministère du travail a été constitué en début d'année 1990 afin de tenter de répondre à ce besoin.

Quelques définitions.

Taux d'entrée : nombre d'entrées rapporté à l'effectif de début de période et multiplié par 100.

Taux de sortie : nombre de sorties rapporté à l'effectif de début de période et multiplié par 100.

Taux de rotation : nombre d'entrées et de sorties rapporté à deux fois l'effectif de début de période et multiplié par 100. Il s'agit de la demi-somme des taux d'entrée et des taux de sortie.

Ces taux peuvent être calculés par sexe, âge, secteurs d'activité...